

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTÉNIAC
du vendredi 28 avril 2023

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :

14 avril 2023

Date de publication du procès-verbal de la réunion :

31 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Etaient présents : M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, DUFEIL Christophe, FOUCHARD Fabrice (arrivé à 19H17), JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés :

Mme GIOT Stéphanie donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

Mme BOSSARD Nelly donne pouvoir à Mme GARÇON Isabelle.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. GORON Maxime donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi.

M. LEMARCHANDEL Franck donne pouvoir à M. TOCZÉ Christian.

M. BAZIN Denis donne pouvoir à M. DEHEEGER Vianney.

Mme BLANDIN Béatrice donne pouvoir à M. PRESCHOUX Léon.

Mme MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à Mme d'ABOVILLE Rosine.

M. QUENOUILLÈRE Roger.

Etaient absents :

Secrétaire de séance : M. BIMBOT Frédéric a été désigné secrétaire de séance.



Adoption du procès-verbal de la réunion en date du 07 avril 2023 :

Le procès-verbal de cette réunion, n'appelant pas d'observation, est adopté, à l'unanimité.

En préambule de ce Conseil Municipal, M. le Maire informe les membres sur les trois chiffres/ratios du budget (A), demandés par l'opposition municipale lors du Conseil du 7 avril 2023 et précise le nombre de places de sépulture au cimetière (B).

A) Le niveau d'épargne brute.

Pour l'année 2022 il est de 291 159,20 € soit un ratio de 7,95 %

Il est admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant et s'apprécie en tendance.

La capacité de désendettement.

Le ratio pour 2022 est de 7,49 ans.

Il est admis qu'un ratio de 10 à 12 ans est acceptable et qu'au-delà de 15 ans, la situation devient dangereuse.

L'encours de la dette par habitant.

Le montant est de 549,78 € contre 510,37 € au 01.01.2021 et 606, 53 € au 01.01.2020.

Madame d'Aboville indique que ces chiffres auraient dû être communiqués à l'occasion du Débat d'Orientaion budgétaire.

B) Concernant la réalité des emplacements disponibles dans le cimetière, M. le Maire confirme les chiffres qu'il avait donné lors de la dernière séance après vérification faite auprès du service d'Etat Civil, à savoir :

Ancien cimetière : 11 places mais difficilement accessibles.

Nouveau cimetière : 4 places.

Cavernes : 11/15 places.

Columbarium : 9/32 places.

Jardin du Souvenir : deux dépôts de cendres ont eu lieu.

ADMINISTRATION

POINT 1 : Compte-rendu des décisions prises en application des délégations d'attributions données au Maire.

M. le Maire rappelle à l'assemblée la délégation de pouvoirs dont il dispose au titre des délibérations du 29 mai 2020, en application de l'article L.2122-22 CGCT.

Cette délégation de pouvoirs étant assortie d'une obligation de rapport au Conseil, il informe l'Assemblée des décisions qu'il a prises ou déléguées le cas échéant à ses adjoints :

Matière n°15 – Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

N° enregistrement	Désignations des parcelles	Adresse du bien	Surface	PLU	Préemption	Bien vendu	Compétence
3533723B9	AC 2	3 rue Pierre Lasnet	340	UC+ABF	N	maison+terrain	commune
3533723B10	AB 518	11 rue René-Guy Cadou	643	UC+ABF	N	maison+terrain	commune
3533723B11	B 747	2 rue Théophile Briant	1300	UE	N	maison+terrain	commune

Arrivée de M. Fabrice FOUCHARD à 19H17.

POINT 2 : Convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune et le Tennis Club Bretagne Romantique.

Mme Nathalie DELVILLE, Adjointe à la vie associative – culture- sports, présente au Conseil Municipal une convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune de TINTÉNIAC et le Club de Tennis « Tennis Club Bretagne Romantique ».

Cette convention prévoit la mise à disposition des équipements de tennis, situés aux adresses cadastrales " La croix de la Vigne" sur la parcelle cadastrée Section B n°137 (4 117 m²) et " Le Clos Derrière b" sur la parcelle cadastrée Section AD n°140 (4 387 m²) appartenant au domaine communal. La convention fixe les conditions d'utilisation, d'entretien des équipements, d'accès et de contrôle par la collectivité ainsi que les dispositions financières.

La convention est conclue pour trois ans à compter de sa signature et sera renouvelable par avenant.

La commission « Vie Associative – culture – sports – éducation – enfance – jeunesse » s'est réunie le 29 mars 2023 et a donné un avis favorable à la signature de cette convention à l'unanimité.

Mme Rosine d'Aboville demande quel est le pourcentage d'adhérents de Tinténiac. Mme Delville répond que ce nombre est de 23% et souligne que les modalités d'adhésion (et notamment le tarif pour les Tinténiacois) constituent un aspect attractif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, (1 abstention de M. JEANNEAU Luc)

- **de valider la convention de mise à disposition d'équipements de tennis entre la commune et le Tennis Club Bretagne Romantique.**
- **d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.**

AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

POINT 3 : Attribution des subventions aux associations.

Mme DELVILLE présente le tableau des subventions 2023 tel que proposé par la Commission « Vie Associative – culture – sports – éducation – enfance – jeunesse », réunie le 11 avril 2023, en précisant certains points :

	Subvention accordée en 2022	Subvention accordée en 2023
AFFAIRES SCOLAIRES	750,00 €	750,00 €
Association Sportive Collège St Joseph	150,00 €	
Association sportive du Collège Théophile Briant	150,00 €	150,00 €
Association sportive du Lycée Bel-air		150,00 €
APE Collège Théophile Briant	150,00 €	150,00 €
APE René-Guy Cadou		
Les sportifs du canal Ecole Notre-Dame	150,00 €	150,00 €
APEL Notre-Dame	150,00 €	150,00 €
Carnabal (50%APEet 50% AEPEC)	0,00 €	
AFFAIRES SOCIALES, FAMILIALES, SOLIDARITE	3 250,00 €	2 200,00 €
Association Prévention Routière		0,00 €
Secours catholique	300,00 €	300,00 €
F.N.A.T.H	300,00 €	300,00 €
A.D.M.R.	600,00 €	500,00 €
Banque alimentaire	700,00 €	600,00 €
Solidarité Tinténiac Burkina	300,00 €	300,00 €

Restos du cœur	850,00 €	
Communauté Emmaüs (Aide exceptionnelle)	0,00 €	
Esprit Solid'Air 35 (créée en 2019)	0,00 €	
Tylylou et son Angelman	200,00 €	200,00 €
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	23 743,00 €	18 347,00 €
Breizh NAP		240,00 €
Gym pour tous	775,00 €	1 000,00 €
Hockey subaquatique Combourg subv exceptionnelle		440,00 €
FCTSD – Football	5 185,00 €	5 000,00 €
FCTSD – Football subv exceptionnelle	647,00 €	
USTSD (Badminton et volley ball)	2 615,00 €	
Badminton		1 285,00 €
Volley ball		475,00 €
Tinténiac Tennis Club Bgne romantique	600,00 €	600,00 €
Tinténiac Hand Ball Club	1 300,00 €	1 320,00 €
Courir à TINTENIAC-QUEBRIAC	500,00 €	800,00 €
C.K.C.3 R - Canoë Kayac Club des 3 rivières	200,00 €	200,00 €
C.K.C.3 R - Canoë Kayac Club des 3 rivières postes été	5 081,00 €	
USL Saint-Domineuc	200,00 €	200,00 €
O.S.B.R.	3 895,00 €	3 967,00 €
Les Archers de la Bgne Romantique	465,00 €	405,00 €
Les Archers de la Bgne Romantique subv exceptionnelle		500,00 €
JUDO- Dojo Bushido Ryu	1 050,00 €	800,00 €
ASVHG Basket	200,00 €	200,00 €
Ananda yoga	460,00 €	345,00 €
Tennis de table	570,00 €	570,00 €
La turbine (cirque)	0,00 €	
AFFAIRES CULTURELLES ET ASSIMILEES	12 250,00 €	13 650,00 €
AGRUM		150,00 €
Organistes du secteur de Tinténiac	150,00 €	150,00 €
Chorale d'Ille-et-Rance	300,00 €	200,00 €
Jazz 'N Boogie	3 500,00 €	3 500,00 €
Jazz'N Boogie Subvention programmation vendredis de l'été	1 500,00 €	1 500,00 €
Fet Arts	150,00 €	150,00 €
Les Hivernales Tinténiac	3 500,00 €	3 500,00 €
Les Hivernales Tinténiac Subvention programmation vendredis de l'été		1 500,00 €
Les Armoires blindées	150,00 €	150,00 €
Artoutai	0,00 €	
La Tanouarn	150,00 €	150,00 €
MCS	150,00 €	150,00 €
MCS subv exceptionnelle	1 750,00 €	600,00 €
Comité de jumelage - Antenne Angleterre	250,00 €	200,00 €
Comité de jumelage - Antenne Allemagne	250,00 €	800,00 €
Comité de jumelage - Antenne Allemagne - Intervention écoles	0,00 €	500,00 €
Cercle philatélique	150,00 €	150,00 €
Tinténiac Créatif	150,00 €	150,00 €
Au bois des Ludes	150,00 €	150,00 €

TOURISME	800,00 €	800,00 €
Musée de l'outil	800,00 €	800,00 €
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	730,00 €	30,00 €
Anciens combattants UNCAFN	700,00 €	0,00 €
Médaillés militaires cantons Tinténac et Hédé	30,00 €	30,00 €
FETES	1 300,00 €	3 200,00 €
Comité de quartier Ponthiou la Reinais	0,00 €	150,00 €
Comité des fêtes		400,00 €
Club du bon accueil	150,00 €	0,00 €
UCIAPL (Union des commerçants)		1 500,00 €
Association SADIVAG	150,00 €	150,00 €
Association SADIVAG subv exceptionnelle	1 000,00 €	1 000,00 €
Nature et ruralité	4 595,00 €	300,00 €
Comice agricole	3 895,00 €	
ACCA	150,00 €	150,00 €
ACCA subvention exceptionnelle nuisibles	400,00 €	
Tinté Agricoeur	150,00 €	150,00 €
TOTAL	47 418,00 €	39 277,00 €

S'ensuit un débat relatif à l'opportunité de revoir, avec les associations, les critères d'attribution des subventions, notamment en fonction de leur rôle dans l'animation communale.

Mme Delville signale la visite d'une délégation allemande pendant le week-end de l'Ascension avec une réception en Mairie le samedi 20 Mai à 10h30.

M. Bolivard encourage les commerçants à renforcer leur implication lors des Vendredis de l'été.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité,

- **de verser aux diverses associations visées les subventions indiquées dans le tableau ci-dessus pour un montant total 39 277.00 € au titre de l'année 2023;**

Ne prennent pas part au vote M. Christian TOCZÉ (et pouvoir de M. Franck LEMARCHANDEL), M. Frédéric BIMBOT, Mme Rosine d'ABOVILLE, Mme BLANDIN Béatrice (et pouvoir de M. Léon PRESCHOUX).

INFRASTRUCTURES-TRAVAUX-VOIRIE

POINT 4 : Syndicat Départemental d'Énergie : Modification des statuts.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le S.D.E a décidé, au vu du contexte de crise énergétique actuel, de créer un service supplémentaire à savoir l'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics, modifiant ainsi ses statuts.

Afin de clarifier les possibilités d'intervention du syndicat dans ce domaine, le Comité Syndical du SDE 35 du 7 décembre 2022 a approuvé la modification statutaire suivante :

- l'alinéa correspondant à la maîtrise de la demande en énergie, compris dans l'article 3.2 des activités accessoires, est modifiée comme suit (barré et italique) :

« réaliser dans le cadre des dispositions de l'article L2224-34 du CGCT, directement par le Syndicat, ou par l'intermédiaire d'un délégataire, des actions tendant à maîtriser la demande d'électricité d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur, ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique. » ;

Plusieurs membres du Conseil Municipal commentent le texte et auraient préféré une formulation plus claire.

Considérant que le SDE35 demande l'avis de tous ses membres par délibération pour la mise à jour des statuts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **de donner un avis favorable à la modification des statuts ;**
- **d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

POINT 5 : Rénovation et extension des vestiaires du stade : Attribution du lot n°2 – Désamiantage.

M. le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'une procédure d'appel d'offre en procédure adaptée ouverte (articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1 du Code de la Commande Publique), relative à la rénovation et l'extension des vestiaires du stade.

La consultation a été mise en ligne sur le site <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> le 03/03/2023 et une insertion dans le Ouest-France – Ille-et-Vilaine a été réalisée le 08/03/2023.

La date limite de réception des offres était le 03 avril 2023 à 12H00.

Le marché est divisé en 11 lots :

Lot(s)	Désignation
1	Voirie – Réseaux divers
2	Désamiantage
3	Démolition – Gros Œuvre
4	Charpente bois
5	Couverture alu - Bardage - Etanchéité
6	Menuiseries extérieures alu
7	Plâtrerie sèche – Isolation – Menuiseries intérieures
8	Carrelage - Faïence
9	Peinture - Revêtements de sols souples

10	Ventilation – Plomberie - Chauffage
11	Electricité : courants forts et faibles

Suite à l'analyse des offres réalisée, pour le lot n°2 « Désamiantage », par le Maitre d'œuvre, une commission « MAPA », s'est réunie le 28 avril 2023, afin de statuer sur l'attribution de ce lot.

Cinq offres ont été reçues. La commission propose de retenir la proposition établie par le Maitre d'œuvre à savoir attribuer le lot n°2 « Désamiantage », à la S.A.R.L. ARALIA, sise 2, rue des Thomasseries à BEAUCOUZÉ – 49070, pour un montant de 22 580.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- d'attribuer le lot n°2 « Désamiantage » conformément à la proposition de la commission « MAPA » du 28 avril 2023, à la S.A.R.L. ARALIA, sise 2, rue des Thomasseries à BEAUCOUZÉ – 49070, pour un montant de 22 580.00 € H.T. ;
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'engagement ainsi que tout document relatif à cette affaire.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 6 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/05/2023 et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/05/2023

Mme Isabelle GARÇON précise qu'un agent du service administratif, actuellement au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe peut prétendre à être nommé au grade supérieur, celui d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il est, par conséquent, proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2023 à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mai 2023 à temps complet.
- de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2023 à temps complet.

POINT 7 : Approbation du tableau des effectifs au 01/05/2023

Madame Isabelle GARÇON présente le tableau des effectifs compte tenu de la création du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

TABLEAU DES EFFECTIFS
au 1^{er} mai 2023

Emplois	Catégorie	Eff.bug	Eff. pourvu	Dont TNC
Attaché principal	A	2	2	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	
TOTAL secteur Administratif		6	6	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Agent de Maitrise	C+	1	1	
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	5
Adjoint Technique	C	9	7	1
TOTAL secteur Technique		21	19	
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	
TOTAL secteur Social		2	2	
Assistante De Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques	B	2	2	
Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	
TOTAL secteur Culturel		3	3	
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	
TOTAL secteur animation		1	1	
TOTAL GENERAL		34	32	6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,
➤ d'approuver le tableau des effectifs mis à jour à compter du 1^{er} mai 2023.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la prise de fonction le 2 Mai de M. Fourgeroux, nouveau Directeur des Services Techniques, recruté en remplacement de M. Pillon (du fait de son départ en retraite).

Mme Isabelle Garçon rappelle les dates et les modalités du dispositif Argent de Poche pour l'année 2023 : deux semaines en juillet (du 10 au 14 juillet et du 17 au 21 juillet) et une semaine en octobre (du 23 au 27 octobre). Les modalités de candidature sont diffusées sur le site Internet communal et sur l'application IntraMuros, ainsi qu'en Mairie. Mme Isabelle Garçon précise qu'il faut que les jeunes aient 16 ans révolus à la date de leur participation.

M. le Maire rappelle l'invitation à la cérémonie du 8 Mai et précise le nouveau déroulement de sa programmation.

M. Luc Jeanneau présente la journée « Vélorution », organisée par la Communauté de Communes samedi 13 mai, un « rassemblement festif pour la promotion du vélo », et il invite les membres du Conseil Municipal qui le souhaitent à y participer.

M. le Maire informe d'une possibilité de financement, jusqu'à 2 000 €, de projets liés au tourisme et au patrimoine pour les communes.

Mme Marie-Laure Parpaillon présente brièvement les nouveaux horaires d'éclairage pour la période estivale, qui seront en vigueur du 1^{er} Mai au 24 Août 2023.

Mme Marie-Laure Parpaillon informe le Conseil Municipal que le projet de végétalisation de l'école René-Guy Cadou, porté par la commune, fait partie des initiatives retenues par la Communauté de Communes au titre du « Labo Citoyen ». A ce titre, il sera doté de 1 000 €.

M. Léon Preschoux soulève des problèmes de stationnement rue du Puits Frin, et note la présence d'une voiture ventouse rue St-Jean Baptiste de la Salle. M. le Maire acquiesce, précise que des démarches sont entreprises pour la voiture ventouse et souligne également la nécessité d'une place de stationnement PMR devant le cabinet médical (rue Haute).

En réponse à plusieurs situations de perte par des élus de leur mot de passe e-mail, M. Frédéric Bimbot rappelle la procédure à suivre pour en obtenir un nouveau.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au vendredi 26 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 30 minutes.

Délibéré en séance, les jour et an susdits.

SIGNATURES

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT
	

